

# FICHE TECHNIQUE

## CÂBLE HAUT-PARLEUR OFC B2CA 2 X 1,5 MM<sup>2</sup>



### Câble haut-parleur OFC B2CA 2 x 1,5 mm<sup>2</sup>

Ref. : SA-AC-215B2CA

Câbles conçus pour fonctionner dans des pièces sèches ou humides. Ils peuvent être installés dans des systèmes de distribution sonore dans de grandes salles telles que des stades, des amphithéâtres, des théâtres et des salles de cinéma. Les câbles sont sans halogène, ils ne dégagent pas de fumée et limitent considérablement la propagation des flammes en cas d'incendie. Ils peuvent être utilisés aussi bien dans des installations intérieures qu'extérieures. Classés conformément à la norme EN 50575 (CPR).

- Conception multi-brins
- Utilisable en intérieur et extérieur
- Résistant aux UV
- Gaine extérieure sans halogène
- Ignifugation
- Faible émission de fumée - conforme EN 61034
- Emission limitée de gaz corrosifs
- Utilisation dans des lieux soumis à des exigences accrues en matière de sécurité incendie

Conforme aux normes :

- EN 60228
- EN 60332-1-2
- EN 61034-2
- EN 60754-2
- EN 60332-3-23
- EN 60332-3-24
- EN 50575:2014
- EN 50575:2014/A1:2016

Performance réaction au feu : B2ca-s1a,d0,a1

### Caractéristiques techniques

Section conducteur	1,50 mm <sup>2</sup>
Nombre de conducteurs	2
Diamètre extérieur	8,5 mm
Conditionnement	100 m
Couleur	noire
Repérage des conducteurs	Noir / Rouge
Résistance d'isolation	20 MΩ.km
Diamètre de courbure	45 mm
Températures d'utilisation	-30°C - 80°C
Température minimale d'installation	-5°C
Conducteur	Cuivre OFC Classe 6 (EN 60228)
Isolant	Composé spécial sans halogène
Construction	Paire torsadée
Gaine intérieure	Composé spécial sans halogène
Gaine extérieure	Polymère sans halogène, auto-extinguible et ignifuge (conforme aux normes EN 60332-1-2, CEI 60332-1-2, EN 60332-3-24, CEI 60332-3-24 cat. C et EN 60332-3-23, IEC 60332-3-23 cat. B), résistant aux UV
Poids	11,4 kg



Utilisation  
en intérieur



Utilisation  
en extérieur



Sans  
Halogène



EN 60332-1



EN 60332-3



Faible émission  
de fumées  
EN 61034



Résistant  
aux UV



CPR 305/2011